

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU  
BASSIN HOULLER**

Séance plénière du mardi 20 juin 2017

**Délibération n° 01-2017**

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le mardi 20 juin 2017, à la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, sous la présidence de Monsieur MARTIN, Président de la CLE du SAGE Bassin Houiller, Maire de COCHEREN.

Convocations envoyées par courrier le 19 mai 2017 et par voie électronique le 12 mai 2017.

Nombre de membres en exercices : 35

Nombre de membres présents : 26

Nombre de membres ayant donné mandat : 6

Etaient présents ou représentés :

***Collège des représentants des collectivités et des établissements publics locaux (collège I):***

**Jean-Bernard MARTIN – Président de la CLE**, représentant le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

**Gaston ADIER, Vice-Président de la CLE**, Maire de CARLING

**Marcel KARPP, Vice-Président de la CLE**, conseiller municipal de HOMBOUT-HAUT

**Jean-Jacques BALLEVRE, Membre du bureau**, Maire D'ALTVILLER

**Raymond MAREK, Membre du bureau** - Représentant le Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement Sud de la Bisten

**Pierre BLANCHARD** - Représentant le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont

**Denis CISEL**, conseiller municipal de SEINGBOUSE

**Hervé DEFLANDRE** - Représentant d'ENERGIS à SAINT-AVOLD

**Jean-Jacques GRIMMER** – Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Winborn

**Vincent LAUER**, adjoint au Maire de FAREBERSVILLER

**Jean MEKETYN**, Maire de MACHEREN

**Roland RAUSCH**, Maire de BETTING

**Christian SCHECK** -Représentant le Syndicat Intercommunal des Eaux de Barst

**Gilbert SCHUH** - Représentant le Conseil départemental de la Moselle

**Jean TOURSCHER**, Maire de VALMONT

**Jean-Luc WOZNIAK**, Maire de CREUTZWALD

***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (collège II):***

**Jean-Baptiste LUSSON, Vice-Président de la CLE** – Représentant le Groupement pour l'Etude et la Conservation de la Nature en Lorraine (GECNAL)

**Nicole HOERNER, Membre du bureau** - Représentant l'UFC « Que Choisir » de Moselle-Est

**Damien AUMAITRE** – Représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN)

**Jean-Paul BECKER** – Représentant le Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale de la Moselle  
**Olivier BERTRAND** - Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle  
**Bernard FISCHER** - Représentant la Chambre d'Agriculture de la Moselle  
**Marcel PHILIPPON** – Représentant la Fédération de la Moselle de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique  
**Morgane PITEL** – Représentant la Fédération Professionnelle des entreprises de l'eau

***Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (collège III):***

**Alain LERCHER**, représentant le Préfet coordonnateur de Bassin  
**Hervé ETSAGUE**, représentant le Préfet de la Moselle  
**Björn DESMET**, Directeur Départemental des Territoires de la Moselle  
**Stéphanie GRIES**, représentant le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé Lorraine, arrivé à 10h30  
**Stéphanie GRIES**, représentant le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
**Carine RAUCH**, représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement  
**Carine RAUCH**, représentant l'Agence Française pour la Biodiversité (ex ONEMA)  
**Régis STENGER**, représentant l'Etablissement Public Foncier de Lorraine

Etaients excusés :

**Alexandre CASSARO** - Représentant la Région Grand Est (collège I)  
**Jean-Claude HEHN** - Représentant la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France (collège I)  
**Jean-François TONNELIER** – Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (collège II)

---

**VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 21 juin 2016**

---

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 32  
Nombre de votes pour : 32  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

**ADOPTE**

le procès verbal de la CLE du 21 juin 2016, tel qu'adressé avec la convocation, à l'unanimité.

## VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2016

---

Après une rapide présentation du rapport d'activités joint à la convocation, les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques sur le texte proposé. Il est procédé au vote.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 32

Nombre de votes pour : 32

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

### **ADOPTE**

le rapport annuel d'activités 2016 du SAGE Bassin Houiller, tel qu'adressé avec la convocation.

## VALIDATION DU PROJET DE SAGE MODIFIE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

---

Après une présentation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique qui s'est déroulée de septembre à octobre 2016, les membres de la CLE n'ayant pas d'observations à formuler sur les documents modifiés, il est procédé au vote du projet de SAGE.

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-3 à L.212-11 et R.212-26 à R.212-48,

Vu la circulaire DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2008, délimitant le périmètre du SAGE Bassin Houiller ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015 et les arrêtés modificatifs suivants, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration, de l'actualisation et du suivi du SAGE Bassin Houiller ;

Vu la validation du projet de SAGE et des documents annexes à joindre au dossier d'enquête, avant consultation des organismes publics, lors de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du mardi 22 septembre 2015 ;

Vu les avis reçus à l'issue de la consultation des organismes publics ;

Vu la validation du projet de SAGE et des documents annexes à joindre au dossier d'enquête, avant enquête publique, lors de la séance plénière de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du mardi 21 juin 2016;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur faisant suite à l'enquête publique,

Vu les présentations et discussions en séance.

---

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 32

Nombre de votes pour : 32

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

**ADOpte**

le SAGE Bassin Houiller (PAGD et règlement) avec les modifications présentées en séance, à l'unanimité.

**VALIDATION DE LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE**

---

Après une présentation de la déclaration environnementale, les membres de la CLE sont invités à faire part de leurs remarques.

Il est procédé au vote pour approuver ce document.

---

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Nombre de votant : 32

Nombre de votes pour : 32

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstention : 0

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassin Houiller,

**ADOpte**

la déclaration environnementale jointe au dossier de séance.

Fait à COCHEREN, le 23 juin 2017

Le Président de la CLE



Jean-Bernard MARTIN  
Maire de COCHEREN